



**HAL**  
open science

## Mettre en œuvre une agriculture de proximité : dynamiques foncières autour de l'installation de néo-agriculteurs en Île-de-France

Florence F. Pinton, Valentin Asselain, Juliette Sainclair

### ► To cite this version:

Florence F. Pinton, Valentin Asselain, Juliette Sainclair. Mettre en œuvre une agriculture de proximité : dynamiques foncières autour de l'installation de néo-agriculteurs en Île-de-France. *Economie Rurale*, 2023, 383, pp.69-83. 10.4000/economierurale.11046 . hal-04003387

**HAL Id: hal-04003387**

**<https://hal.science/hal-04003387>**

Submitted on 20 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

**RECHERCHE**

*Florence PINTON, Valentin ASSELAIN, Juliette SAINCLAIR*

---

**Mettre en œuvre une agriculture de proximité**  
***Dynamiques foncières autour de l'installation de néo-agriculteurs***  
***en Île de France***

*Florence PINTON, Valentin ASSELAIN, Juliette SAINCLAIR • UMR Sadapt, Université Paris Saclay*

[florence.pinton@agroparistech.fr](mailto:florence.pinton@agroparistech.fr) ; [valentin.asselain@hotmail.fr](mailto:valentin.asselain@hotmail.fr) ;

[Juliette.sainclair@gmail.com](mailto:Juliette.sainclair@gmail.com)

Quelles possibilités d'acquérir du foncier agricole et quelles opportunités d'installation sont ouvertes aux postulants extérieurs à l'agriculture en Île-de-France ? Nous suivons dans cette perspective les actions portées par des groupes alternatifs organisés en réseau pour résoudre les tensions sur les usages du foncier agricole couplées à de nouvelles attentes citoyennes requérant une mise en proximité de l'agriculture. Disposant d'une gouvernance originale, l'association Abiosol représente un contre-pouvoir réel face aux opérateurs plus classiques du foncier, avec qui cependant elle peut construire des partenariats. Elle contraint l'ensemble des protagonistes à faire bouger leur cadre d'intervention tandis que son pouvoir d'action et son expertise suscitent l'émergence de nouvelles relations avec les collectivités.

**MOTS-CLÉS :** *agriculture de proximité, néo-agriculteurs, Île-de-France, foncier agricole, profession agricole, acteurs alternatifs, collectivités territoriales*

**Implementing local agriculture. Land dynamics around the installation of neo-farmers in Île de France**

*What are the possibilities of acquiring new agricultural land and what are the opportunities for people willing to become farmers in Île de France (Paris region)? In order to answer that question, we follow the actions carried out by interconnected alternative groups to resolve the tensions on land use, in a context of increasing citizen expectations for a local agriculture. Based on a singular governance, the Abiosol association represents an effective counter-power against traditional institutions operating on land use, with whom it can however build partnerships. It forces all the stakeholders to change their intervention framework while its power of action and its expertise encourage the rise of new relationships with local authorities.*

**KEYWORDS:** *local agriculture, new-farmers, Île-de-France, agricultural land, agricultural profession, alternative stakeholders, local authorities*

Nous constatons aujourd'hui un regain d'intérêt pour ceux que l'on nomme les néo-agriculteurs (Blanc, 2012 ; Sallustio, 2018 ; Coutellec, 2021). D'après l'Atelier Paysan (2021), ils seraient environ 20 000 à vouloir s'installer chaque année en France pour faire face au déclin largement entamé du nombre d'agriculteurs, mais beaucoup moins nombreux à le réaliser, malgré les opportunités potentielles de reprise ou d'installation. Sans en faire ici l'analyse, il est admis que la faible attractivité du métier, les difficultés d'accès au foncier comme le manque d'aides adaptées pour ces « non issus du milieu agricole » (NIMA) sont des freins à l'installation (Lataste et Chizelle, 2015 ; CESE, 2020)<sup>1</sup>. Si la transmission familiale des exploitations est encore le modèle dominant de reproduction de la profession (Barral et Pinaud, 2017), 30 % des chefs d'exploitations auront atteint l'âge de la retraite dans les prochaines années, faisant du renouvellement des générations et donc des modalités d'installation et de transmission, un enjeu majeur du futur de l'agriculture française (CESE, 2020). Ce sont à ces néo-agriculteurs, le plus souvent d'origine urbaine, que nous nous intéressons et aux dynamiques institutionnelles qui les entourent<sup>2</sup>. Ils sont le plus souvent porteurs de nouvelles pratiques, que ce soit en termes d'insertion territoriale, d'appropriation sociale des espaces dédiés aux activités productives, de rapport aux processus biologiques, ou encore de circuits de commercialisation. Distincts de la vague de néo-ruraux des années 1970 (Leger et Hervieu, 1978) et attirés par la qualité de vie que leur apporte la campagne, la spécificité de ces agriculteurs de ce début de siècle est d'être en phase avec les attentes sociétales et portés par des réseaux associatifs soutenant leur démarche et leur projet. Ils forment des collectifs, souvent étrangers à l'appareil de développement agricole ayant accompagné la modernisation agricole en France, et porteurs d'une « promesse de différence » (Le Velly, 2017). Mais d'une région à l'autre, les proportions de repreneurs varient et les trajectoires d'installation ne sont pas de même nature. Ainsi, les zones de fortes productivités agricoles et la proximité de la ville n'offrent pas les mêmes promesses.

Nous avons voulu comprendre, à partir d'observations empiriques, quelles étaient les possibilités d'accès au foncier et les opportunités d'installation pour ces porteurs de projets se revendiquant d'une agriculture de proximité dans une région sous tension<sup>3</sup>. La notion d'agriculture de proximité est définie par différents paramètres : une forme d'agriculture sous influence urbaine, dès lors que celle-ci s'exprime par des stratégies productives et commerciales spécifiques, qui sont orientées par la proximité de la ville et qui s'appuient sur des initiatives portées par des acteurs de la ville (ses résidents et ses élus) (Torre *et al.*, 2013 ; Hochedez et Le Gall, 2016).

L'Île-de-France est une région caractérisée par la présence d'un important pôle urbain concentrant douze millions d'habitants. Avec environ 18 % de la population française sur son territoire, son activité agricole n'en est pas moins dynamique avec près de 600 000 ha de terres agricoles destinées majoritairement aux grandes cultures même si quelques petites régions échappent encore à ce phénomène. Dans l'ensemble, les productions se répartissent en deux grands anneaux, celui de la petite couronne, constituée des trois départements limitrophes de la ville de Paris, avec 7 % de terres agricoles occupées essentiellement par du maraîchage et des cultures spécialisées, et celui de la grande couronne (au-delà) avec 60 % de terres agricoles dominées par les grandes cultures. L'analyse des lieux d'implantations agricoles montre que la

---

<sup>1</sup> En 2017, les hors cadres familiaux (HCF) représentaient 32 % des installations aidées sachant que les installations non aidées concernent les deux tiers des installations parmi lesquelles les HCF et les NIMA représentent une part très importante (CESE, 2020).

<sup>2</sup> Nous utilisons le terme générique pour désigner les hommes et les femmes agricultrices.

<sup>3</sup> Les réflexions sont issues en partie de recherches réalisées dans le cadre du projet CAP IDF (PSDR4). Il a pour objectif scientifique de comprendre les logiques de localisation et de diversification des activités agricoles à proximité ou au sein des pôles urbains franciliens.

grande majorité des exploitations sont localisées en zones péri-urbaines et urbaines (Torre, 2014). La question de leur maintien face à des grands projets d'urbanisation ou à des conflits plus ponctuels d'usage est fréquemment évoquée, les pressions à l'urbanisation et à l'artificialisation des sols étant des phénomènes récurrents (Omhovère, 2015).

Compte tenu de ce contexte régional et d'un paysage socio-professionnel *a priori* peu enclin à l'accueil de NIMA, nous avons voulu interroger le travail politique effectué en faveur des néo-agriculteurs, dans le sens du travail déployé par les acteurs et leur organisation pour établir ou critiquer la légitimité des pouvoirs en place (Dodier, 2003). Pour en rendre compte, nous avons privilégié une approche à la fois holistique et pragmatique visant à identifier l'ensemble des acteurs participant aux transformations à l'œuvre, depuis les candidats à l'installation jusqu'aux formes de partenariats institués. Nous sommes allés à leur rencontre en Île-de-France avec l'hypothèse que leurs engagements venaient répondre à un problème public émergent, la construction de systèmes alimentaires territorialisés, au sens où s'y articulent une vision intersectorielle de son traitement et une pluralité d'acteurs intervenant dans sa définition et sa prise en charge (Cefaï, 1996). Notre questionnement est alors le suivant : quelles transformations vont dans le sens du soutien à une activité agricole revendiquant un ancrage territorial fort et une perspective de justice sociale ? Corroborent-elles l'hypothèse du passage d'un gouvernement du foncier par et pour la profession agricole à des formes d'action publique territorialisées, où se côtoient des acteurs et des référentiels variés (Sencébé *et al.*, 2013) ?

Apparues entre les années 1980 et 2000, trois structures franciliennes (le Groupement des agriculteurs biologiques (1984), Terre de Liens (2005), le réseau des Amap (2004), décident de s'unir pour mutualiser leurs compétences en 2009 et prennent le nom d'Abiosol (Agriculture biologique et solidaire)<sup>4</sup>. La convergence de leurs objectifs se traduit par « accompagner tous les porteur.euse.s de projet en agriculture bio et solidaire » mais aussi de « favoriser les transmissions de fermes en bio en Île-de-France ». Pour répondre à nos interrogations, et considérant le rôle stratégique de ce pôle, nous proposons d'articuler deux approches complémentaires avec Abiosol comme interface. Une première approche repose sur des entretiens semi-directifs auprès de plusieurs types d'acteurs. Une dizaine d'entretiens ont été effectués auprès de porteurs de projet ou de néo-agriculteurs récemment installés, afin de saisir leurs aspirations en termes d'usage du foncier, d'accès à la formation et de débouchés pour leur production. Des entretiens complémentaires avec les acteurs du réseau associatif formé par Abiosol ont permis de décrire le dispositif d'action mis en place ainsi que le degré de formalisation des formes d'accompagnement développées, et leur confrontation aux organisations historiques de la cogestion, également sollicitées<sup>5</sup>. Par ailleurs, une immersion de six mois au sein de l'écosystème associatif francilien œuvrant sur les questions d'installation agricole<sup>6</sup> a permis d'effectuer de l'intérieur un travail d'observation et d'analyse des modalités de coopération entre associations impliquées et collectivités territoriales. Elle est venue enrichir ce premier tableau d'acteurs, sachant que la capacité des collectivités territoriales à agir plus ou moins directement sur l'agriculture est déterminante en zone péri-urbaine (Guiomar, 2014).

Les cadres de la sociologie de l'action publique et du monde associatif, et dans une moindre mesure de la sociologie des professions, ont été mobilisés pour saisir en même temps les conditions d'accès au foncier, l'engagement du monde associatif et leur conception de l'action publique locale. La compréhension des mouvements sociaux liés à la reconquête d'un système alimentaire nous permet de suivre les connexions qui s'établissent autour d'un problème public. Des espaces sociaux qui ne se côtoyaient pas sont amenés à se rapprocher (Cobb et Elder, 1971). Nous décrivons les interactions entre différents groupes d'acteurs, et ce qu'elles produisent en termes de tensions ou de partenariat, reprenant en partie la description des processus

---

<sup>4</sup> Consulter l'article de J. Blanc (2012) pour une analyse de la structuration sociale et politique de Abiosol.

<sup>5</sup> Cette recherche de terrain, financée par CAP IDF, a fait l'objet du mémoire de master de V. Asselain (2019).

<sup>6</sup> Ce stage de master, financé par une association locale, a été réalisé par J. Sainclair (2020).

d'hybridation de Le Velly (2017), mais en mobilisant les acteurs locaux, dont les porteurs de projet, plutôt en amont des systèmes alimentaires.

Nous revenons dans une première partie sur les caractéristiques de la région Île-de-France en termes de régulation foncière et sur les mouvements de relocalisation de l'agriculture qui s'opèrent à partir des années 2000. Dans un second temps, nous présentons le mouvement socio-politique dans lequel s'inscrivent les néo-agriculteurs et les nouveaux opérateurs du foncier, les actions qu'ils engendrent et les stratégies développées. Dans une troisième partie, nous mettons en scène les tensions mais aussi les formes de coopération qui se dessinent et engagent les acteurs historiques du foncier et les acteurs plus récents dans des processus d'hybridation de leur pratique en articulant dispositifs conventionnels et démarches alternatives (Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008).

## **Entre crise structurelle et émergence d'une demande nouvelle**

### **1. Une régulation foncière défavorable aux nouveaux arrivants**

À partir des années 1960, le foncier est passé sous le contrôle des organisations professionnelles agricoles (OPA), la régulation locale de l'agriculture reposant sur l'interpénétration des structures paritaires (chambres départementales), des organisations représentatives (syndicats) et des structures interprofessionnelles. Nous les désignons dans ce texte comme les opérateurs historiques du foncier. Les terres acquises au moyen des outils promouvant la politique agricole moderne relevaient de la notion de bien public<sup>7</sup> dans la mesure où elles sont un objet privilégié de l'action publique. La transmission des exploitations familiales suit une logique économique et patrimoniale (Barthélémy, 2000), l'agriculture restant le secteur où le recrutement endogène est le plus important (Hervieu et Purseigle, 2013).

Le modèle productiviste qui s'installe a provoqué de profonds changements dans les systèmes agricoles qui ont été bien documentés par Poulot (2010) pour l'Île-de-France. Ces évolutions (diminution du nombre et augmentation de la taille des exploitations) ont été concomitantes à l'artificialisation des terres, qui consiste en la diminution de foncier agricole au profit notamment de la construction de bâti neuf. L'Île-de-France est caractérisée par un marché officiel du foncier agricole relativement peu actif, puisque chaque année, entre 1 200 et 1 500 ha d'espaces agricoles seulement sont échangés. La Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ne dispose en effet que d'un contrôle très limité sur les terres libérées, face au développement des structures sociétaires sur lesquelles elle n'a pas ou peu de prise<sup>8</sup>. Les formes juridiques choisies pour les exploitations agricoles de la région laissent voir une préférence pour la forme sociétaire, le pourcentage d'entrepreneurs individuels diminuant progressivement (Agreste, 2021)<sup>9</sup>. Le fermage concerne une écrasante majorité, ce qui rend le marché des terres étroit : 84 % de la surface agricole utile (SAU) en 2010, pour une moyenne nationale à 75 % (DRIAAF, 2014). Les terres en faire valoir direct ne représentent plus que 15 % de la SAU régionale, contre 26 % en 2000. Les travaux traitant de la transmission et des échanges de foncier montrent que les contournements des outils de régulation sont monnaie courante (CESE, Préconisation 17, 2020) et les règles encadrant le cumul des surfaces, lors d'une transmission, peu appliquées (Sencébé *et al.*, 2013 ; Jacques-Jouvenot et Schepens, 2019), la majorité des opérations étant invisibilisée. La marchandisation des baux de fermage

---

<sup>7</sup> Il est pris ici dans une acception sociologique pour « qualifier les biens dont la dévolution ou l'usage sont définis par des autorités publiques en référence à l'intérêt général et dont la gestion peut associer les secteurs socioprofessionnels concernés » (Sencébé *et al.*, 2013).

<sup>8</sup> Si la loi d'orientation agricole de 2014 leur permet dorénavant d'être informées des ventes de parts sociétaires, elles ne peuvent faire jouer leurs prérogatives (droit de préemption) que si des ventes intégrales sont réalisées.

<sup>9</sup> Il est de 40 % en 2020 contre 53 % en 2010.

par exemple peut prendre le pas sur le transfert de titres de propriété. La littérature a aussi largement illustré le fait que la transmission d'une ferme à un HCF est un processus complexe et semé d'embûches (Lataste et Chizelle, 2015) qui excluent de fait une partie importante des candidats à l'installation (Barral *et al.*, 2017). L'arrivée de nouveaux opérateurs sur le terrain dans les années 2000 illustre la volonté de ces derniers de se saisir de ce qu'ils perçoivent comme un enjeu politique et social de reconquête du foncier.

## 2. Une demande d'agriculture de proximité

L'une des conséquences frappantes de ces évolutions a été le découplage observé en Île-de-France (Bruegel, 2009) entre la production, en majorité céréalière et en circuits longs (99,6 % de la production revendue à des négociants et des coopératives) et la consommation des Franciliens. Mais concomitamment à la baisse tendancielle du nombre d'agriculteurs, les classes urbaines qui investissent les espaces ruraux ou périurbains sont porteuses de demandes sociétales et reconfigurent les attentes autour d'une agriculture de proximité, où enjeux alimentaires et de nature s'entremêlent. Ce mouvement généralisé de « reconquête » de la fonction alimentaire de l'agriculture (Aubry *et al.*, 2012) vient mettre sous pression les élus tandis que la profession agricole se retrouve en position défensive. Le contrôle du foncier agricole s'ouvre peu à peu à d'autres acteurs à la faveur des transformations sociales et institutionnelles.

En Île-de-France, la volonté politique de remettre l'agriculture au cœur du projet urbain est présente dès les années 2000. Différents outils de zonage d'urbanisme sont désormais mobilisables pour protéger le foncier et traduisent selon Poulot l'existence d'une « agriculture revendiquée par la ville » (2010). Avec la loi d'orientation agricole de 1999 et les plans locaux d'urbanisme, le zonage de l'espace permet de créer des zones d'agriculture protégée (ZAP), qui affichent l'agriculture périurbaine comme un ressort de la protection du foncier. Le Grenelle 2 de l'environnement instaure la mise en place de Commissions départementales sur la consommation des espaces agricoles (CDCEA). L'Agence des espaces verts (AEV) de la région Île-de-France, fondée en 1976 comme outil essentiel de la politique régionale de l'environnement, est devenu l'opérateur foncier du Conseil régional, chargé de la mise en application des mesures de protection des forêts, et des espaces naturels et agricoles. Ses actions sont inscrites dans le Schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif), ayant incorporé ces dernières années l'impératif de conservation et de protection des terres agricoles. L'AEV peut ainsi se porter acquéreuse de terres dans les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF). Pour répondre à la demande croissante de nouvelles installations en bio, elle adopte dès 2010, une ligne proBio au bénéfice des individus liés au réseau des Amap (Blanc, 2012).

Le réseau des Amap en Île-de-France, créé en 2004 et piloté par une population d'origine essentiellement urbaine, repose sur 300 Amap en rupture par rapport au modèle agricole de la région et viennent dans un premier temps renforcer les actions du Groupement d'agriculture biologique (GAB IDF). Caractérisées par une volonté de recréer le lien entre paysan et consommateur, leur dynamisme, du fait de nouveaux arrivants non issus du milieu agricole, participe à la constitution d'un « nouveau système d'acteurs » (Blanc, 2012) intervenant dans le champ agricole, là où les institutions classiques ont laissé un espace vacant. Leur croissance est aussi corrélée à la conversion d'un nombre important de fermes vers l'agriculture biologique au début des années 2000<sup>10</sup>. La création en 2005 d'une antenne de Terre de Liens en Île-de-France (TDL), directement engagé dans des missions dites de reconquête du foncier pour l'installation des maraîchers bio menacés par une pression foncière de plus en plus forte, vient compléter ce tableau<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Le bio en IDF connaît une augmentation de 286 % entre 2010 et 2020 (Agreste, 2021).

<sup>11</sup> L'association régionale compte 15 administrateurs, une centaine de bénévoles, plus de 800 adhérents, 2 000

Mais qui sont ces néo-agriculteurs, appelés aussi néo-paysans qui cherchent à s'installer ? (d'Allens et Leclair, 2016). La première difficulté est le manque de statistiques concernant leur parcours socio-professionnel antérieur et leur profil. Les journaux en font facilement état mais les données restent qualitatives et reposent sur quelques cas<sup>12</sup>. Peu gourmands en foncier, ils cherchent à vivre correctement de leur activité. En Île-de-France, la plupart des personnes rencontrées ont une trajectoire professionnelle qui s'est construite en ville : ingénieurs, cadres, salariés, la surreprésentation de personnes avec un niveau d'étude élevé étant caractéristique des porteurs de projet. Elle contraste avec la présence de parcours plus courts, urbains également, mais ancrés dans le travail manuel.

*« Cette année (...) j'ai un gars qu'est boucher de formation. Par contre [ce sont des gens qui] ont beaucoup apporté aux autres, parce que c'est des gens hyper manuels, peut-être moins autonomes sur certaines tâches liées à l'administration, qui auront besoin peut-être de plus d'accompagnement. Mais sur le terrain ils envoient, ils n'ont pas peur, ils se posent pas les mauvaises questions en tout cas ! Ils y vont et puis ça va, ça fonctionne très bien. »*  
(Entretien, responsable de formation).

Sans en faire une stricte généralité, la volonté de reprendre en main une activité productive apparaît dans les discours des porteurs de projet ou des personnes installées. Cela rejoint le constat de Samak (2016) sur la constante des parcours de reconversion qu'elle identifie comme « l'expérience d'une situation de travail problématique, renvoyant pour certains à de mauvaises conditions de travail et pour d'autres au déficit de sens associé au travail [...] ». La notion « d'exit professionnel » qu'elle mobilise nous paraît tout à fait pertinente pour relier les différentes trajectoires d'installation. Celles-ci se fondent sur une double adhésion : celle de la défection professionnelle et la volonté de participer à une autre manière de faire l'agriculture.

Dans ces espaces périurbains, la volonté de relocalisation de l'agriculture est perceptible dans les outils de zonage du foncier. Elle est portée par un système d'acteurs qui instaure un droit de regard sur les espaces agricoles et entre en tension avec la logique sectorielle de gestion du foncier. La « mise en proximité » de l'agriculture, décrite par Guimar participe de l'élargissement des conceptions et des usages du foncier avec une acuité particulière dans les franges urbaines où se manifeste, à côté des politiques d'aménagement de l'espace, une volonté de réappropriation d'une agriculture paysanne et paysagère.

## **L'émergence de nouveaux opérateurs : la consolidation d'un front alternatif**

### **1. Un réseau associatif porté par un mouvement citoyen et périurbain**

Un « front alternatif » pour l'installation paysanne et une agriculture de proximité s'est donc progressivement formé puis développé au cours des années 2000 pour équiper les porteurs de projet et répondre à leurs besoins spécifiques. Nous considérons l'émergence de ce front comme un palliatif à l'absence d'Adear (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural)<sup>13</sup> mais aussi comme une riposte à l'hégémonie du syndicalisme majoritaire dans la région ou encore au faible pouvoir de la Safer. Ses membres, composés du réseau des Amap, de TDL et du GAB – développent des stratégies et proposent des outils facilitant l'accès au foncier, dans un contexte général plutôt défavorable. Vient s'ajouter à ce système d'acteurs, la couveuse

---

donateurs et 2 200 actionnaires pour la région.

<sup>12</sup> Voir le texte « Néo-agriculteurs, Tenez ferme », *Sesame* (2019), <https://revue-sesame-inrae.fr/neo-agriculteurs-tenez-ferme/>

<sup>13</sup> Historiquement, la Confédération paysanne est à l'origine des Adear afin d'encourager de nouveaux parcours à l'installation. Elles ont rejoint depuis 2016 les organismes nationaux à vocation agricoles et rurales (Onvar) œuvrant pour des projets innovants en agriculture.

« Les Champs des Possibles », créée en 2016 grâce à des financements régionaux. Le pôle Abiosol ainsi structuré a 85 installations à son actif et le réseau des Amap touche 50 000 personnes. Abiosol prend le statut d'association au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Son volet opérationnel s'appuie sur de multiples partenaires engagés à un titre ou à un autre dans la transformation de la gouvernance agricole, qu'ils soient publics ou associatifs, comme la fédération nationale des Civam, le réseau Cocagne, l'AEV du Conseil régional ou le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Bougainville (Blanc, 2012). Une offre de formation adaptée complète le dispositif pour assurer l'accompagnement à l'installation.

A l'échelle nationale, les courants alternatifs défendant une autre agriculture se mêlent à des degrés variables à des démarches citoyennes<sup>14</sup>. Abiosol reste dans ce paysage une structure singulière qui se distingue par son fonctionnement en réseau et sa forte identité urbaine. Ainsi, le Réseau des Amap comme TDL IDF sont portés par des relais citoyens, les « mangeurs » étant sur-représentés par rapport aux producteurs. Ces mouvements associatifs s'apparentent à ce que Laville (2001) qualifie d'associations d'économie solidaire, soucieuses de matérialiser un choix éthique et démocratique par des actions régulières, continues et répétées, susceptibles de constituer un cadre de vie global. Dans ce contexte, nous pouvons parler d'une agriculture « sous influence urbaine », tant la capacité de la ville à dicter des pratiques et des exigences propres à ses habitants est forte.

Au niveau régional, le soutien politique est opéré par les élus écologistes du Conseil régional qui accordent des aides financières importantes. Mais les élections de 2015 remettent en cause leur apport<sup>15</sup> qui est néanmoins rétabli grâce au mouvement citoyen qui porte Abiosol et lui assure une base sociale solide et des relais de pouvoir au sein de nombreuses instances décisionnaires. Il ne s'agit plus tant de l'action d'agriculteurs en vue de défendre leurs intérêts, mais de la défense du modèle alimentaire sur lequel repose un nombre croissant de familles en Ile-de-France. Ainsi témoigne un membre du réseau interrogé :

*« (...) quand on s'est fait délogé des radars, Terre de Liens et nous, c'est bien parce qu'il y avait une pétition signée par 10 000 personnes en 2 jours et les Amapiens dans la rue devant le Conseil régional, que du coup, on est remonté dans les radars ! C'est pas les tracteurs des paysans ».*

## **2. Intégrer la profession agricole tout en se formant autrement**

Depuis les lois d'orientation de 1960 et 1962, l'accès à la profession d'agriculteur est régi par un dispositif spécifique inscrit dans un cadre politique qui fixe les normes relatives à l'exercice du métier. Celles-ci vont évoluer avec les mutations socioéconomiques du monde agricole et rural au point de permettre l'émergence d'une catégorie regroupant les installations hors normes (Rémy, 1997) puis celle des « atypiques » (Riolland, 1991). Le dispositif est géré à l'échelle départementale par les OPA qui cherchent à canaliser les nouveaux profils. Abiosol représente dans ce contexte une offre de formation alternative et territorialisée, en adéquation avec les valeurs mises en avant (autonomie, agroécologie, solidarité) et accessible à des profils rejetés par les Chambres d'agriculture de la région.

*« En Île-de-France c'étaient encore des ovnis complets, y'a encore 10-15 ans. Du coup, on s'est créés pour répondre à cette demande des porteurs de projet qui recevaient une fin de non-recevoir de la chambre d'agriculture, avec des arguments qui pour certains étaient de très bons arguments. (...) Le mauvais argument étant que si je te renvoie dans la nature et que je te propose rien, qui est-ce qui va t'aider à mûrir ton projet ? Donc la genèse d'Abiosol*

---

<sup>14</sup> Ils sont regroupés dans le pôle InPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale).

<sup>15</sup> Cette décision politique s'explique par le fait que les associations œuvrant à l'installation de paysans rassemblent de nombreux sympathisants de la coalition PS-Verts-PC, renversée lors des élections.



*est à la fois liée à la demande des porteurs de projets, et une forte demande des consommateurs. » (Responsable de la couveuse).*

Mais la structure doit en même temps rester crédible pour être labellisée en tant qu'organisme de formation et percevoir les aides du fonds Vivea<sup>16</sup>. Si le réseau joue la carte du « hors-champ » vis-à-vis des institutions de la cogestion (Blanc, 2012), il développe une offre de formation qui ne veut laisser « aucun trou dans la raquette » selon les mots d'un des fondateurs du pôle, ce qui permet à Abiosol de jouer le rôle de « Chambre d'agriculture alternative », appellation qui n'est pas sans rappeler le cas de la Chambre d'agriculture alternative du Pays Basque, analysé par Itçaina (2009) comme le résultat d'une stratégie de délégitimation de l'ordre institutionnel local. L'offre se compose d'un « primo accueil », les formations recouvrant des pratiques agricoles et administratives, des visites chez des agriculteurs en place ou encore des groupes de discussion. Elles sont la porte d'entrée à la couveuse qui permet aux porteurs de projet retenus sous conditions de formation et de motivation, de tester leur activité pendant une durée maximum de trois ans, avant de se lancer dans une exploitation individuelle. Leur prise en charge sur des fermes collectives ou chez des petits exploitants installés leur offre la possibilité d'engranger des connaissances de terrain tandis que le statut d'entrepreneur-salarié leur apporte une sécurité face aux aléas de l'agriculture ou une période d'inactivité.

Disposant d'une gouvernance originale, ce réseau représente un contre-pouvoir réel face aux institutions de régulation sectorielle, leur taille critique les rendant relativement incontournables sur les accompagnements des hors cadres, si on se réfère aux dires des opérateurs historiques rencontrés au niveau régional (Safer, Chambre d'agriculture...). Ces derniers reconnaissent leur savoir-faire et souhaitent que les liens avec eux soient renforcés, autrement dit, de composer avec le « front alternatif » pour concevoir sur le terrain des formes de coopération.

Mais début 2019, Vivea freine l'accès à la formation et ceux qui obtiennent des droits doivent désormais évoluer dans un cadre plus contraignant. Abiosol s'inquiète du durcissement des parcours d'accession à la profession agricole qui pénalisent de nombreux HCF dans la réalisation de leur projet. Il se traduit par la mise en place de cadres plus stricts qu'auparavant pour toute personne souhaitant obtenir les aides à l'installation provenant de la région, ainsi que la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA). C'est une manière de gérer l'afflux de porteurs de projets et de pouvoir les identifier au niveau régional. Ce recentrage vers les institutions dites classiques par un travail de rationalisation et de standardisation des parcours d'accession à la profession agricole s'inscrit en porte à faux des attentes des acteurs locaux.

### **3. La mobilisation d'acteurs hétérogènes pour le stockage de terres**

Le réseau constitué autour d'Abiosol s'appuie sur des relais politiques nombreux, mais son pouvoir d'action reste limité notamment par le manque de terres disponibles dans la région et des dispositifs complexes d'acquisition. C'est dans la possibilité de stockage des terres que se dégagent des solutions nouvelles reposant sur des accords et l'établissement de conventions entre différents partenaires. Si la Safer a un rôle reconnu dans ce domaine depuis l'extension de ses domaines de compétences (politiques de conservation de la nature, aide aux collectivités territoriales), l'AEV possède également un pouvoir d'intervention, sachant qu'elle est propriétaire de 2 300 ha de terres agricoles dans la région et possède des prérogatives lui permettant l'achat de zones d'intérêt environnemental, compatibles pour certaines avec l'installation d'agriculteur en agriculture biologique. Les institutions qui souhaitent installer de nouveaux agriculteurs en zone péri-urbaine (CGAAER, 2022) mobilisent ces outils car ils

---

<sup>16</sup> Le fonds Vivea est un fonds d'assurance formation créé en 2001 entre les syndicats et des organisations agricoles, parmi lesquelles les chambres d'agriculture. Il permet de financer des formations professionnelles et est abondé par les agriculteurs en place.

offrent la possibilité de contourner des procédures marquées par une forte opacité et une mainmise de la profession. C'est ainsi que fin 2018, la Safer et l'AEV signent une convention pour créer un dispositif de stockage foncier. Celle-ci permet de mettre en place une procédure d'acquisition de terres dans le cadre des prérogatives de la Safer et d'y associer des fonds issus de la cession de biens dont l'AEV n'a pas l'utilité (bâtiments agricoles...). Pour satisfaire ces objectifs, les conventions de veille foncière se multiplient et portent sur plus de 70 PRIF, même si la forte réduction en 2017 du budget d'achat de terres limite les possibilités d'acquisitions de l'AEV. La signature de telles conventions permet de garder un contrôle sur les prix du foncier et de le réserver pour une personne, dans l'attente de la finalisation de son parcours de formation ou de l'aval de sa banque pour débloquer des fonds. Avec la Safer comme opérateur technique, les biens concernés par le dispositif de stockage sont achetés. Par la revente des biens, l'argent peut circuler et revenir dans le fond, pour financer de nouvelles opérations. Ce dispositif vient remettre la puissance publique au cœur des transactions foncières, en assumant ouvertement le gel temporaire d'un actif convoité.

La constitution de réserves foncières relève aussi de la compétence des collectivités mais les outils disponibles tels que les documents d'urbanisme sont souvent sous-utilisés par ces dernières ou entravés par des oppositions à leur mobilisation. Plus de 300 communes ont néanmoins signé des conventions de veilles foncières avec la Safer pour être informées. Elles peuvent également valoriser directement leurs propriétés foncières et mettre en location une partie ou la totalité d'anciens corps de ferme, ou mettre à disposition du foncier pour des jardins d'insertion. À titre d'exemple, la mairie de Ris-Orangis, en Essonne, a décidé dès 2016 de consacrer 13 ha de son territoire à l'installation de trois agriculteurs sur d'anciennes friches. La commune de Rungis dans le Val-de-Marne a décidé d'installer une maraichère sur des terres proches d'un nouvel éco-quartier.

Ces démarches soulignent la porosité de plus en plus marquée entre des dispositifs sectoriels de régulation du foncier, portés ici par la Safer et dans une moindre mesure par l'AEV et des acteurs plus récents dans ce champ comme le pôle Abiosol mais aussi les collectivités territoriales cherchant à relocaliser leur agriculture. Les opérateurs fonciers et certains élus de la région semblent avoir pris conscience de la nécessité de prendre en main un « nouveau » public et d'impulser de nouvelles règles de gestion et d'accès au foncier, en marge d'une agriculture qui reste très conventionnelle.

### **Des collectivités territoriales en demande de conseils auprès du monde associatif**

Comme nous venons de le voir, une tendance à la relocalisation des politiques agricoles s'opère, et tout particulièrement en Île-de-France où les citoyens majoritairement urbains sont d'autant plus au fait de ces enjeux. Ces deux phénomènes sont en réalité intrinsèquement liés : la reterritorialisation de l'action publique en matière d'agriculture contribue à l'émergence de nouveaux acteurs dans les arènes de gouvernance locale (Fouilleux, 2003), tandis que la montée en puissance des associations œuvrant pour l'installation agricole et leur influence à l'échelle locale reconfigure les arènes de gouvernance alimentaire<sup>17</sup>. Une des conséquences notables que nous avons observée est l'augmentation de la demande pour des activités de conseil et d'accompagnement des collectivités où les associations se retrouvent dans une position « d'expert » mobilisable.

---

<sup>17</sup> Ainsi, la ville de Paris s'est engagée dans la création de AgriParis, structure dédiée au soutien des filières agricoles, à l'accompagnement des agricultrices et agriculteurs du Bassin parisien qui changent de pratiques et à la consolidation de leurs débouchés *via* la commande publique. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/10/28/nous-pouvons-faire-de-paris-une-capitale-agricole\\_6017209\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/10/28/nous-pouvons-faire-de-paris-une-capitale-agricole_6017209_3232.html)

## **1.Engagement et pouvoirs d’agir des collectivités locales**

En accord avec Guiomar (2014), nous avons constaté que les collectivités locales peuvent défendre une vision globale du territoire et des ambitions pour celui-ci en s’appuyant sur différents outils. Des subventions régionales vont par exemple soutenir des processus de concertation associant différents publics (populations, acteurs privés/publics) tandis que la mise en place de politiques de soutien à la diversification de structures et de filières peu aidées au niveau national ou européen, favorise le développement d’une agriculture de proximité. Dans le cas de Pussay (Essonne), un projet d’installation d’un supermarché a finalement été abandonné, et a permis à la nouvelle équipe municipale d’installer des agriculteurs sur des terrains qui auraient dû devenir des pavillons. Les collectivités sont aussi en mesure d’appuyer la vente directe ou par paniers avec la mise à disposition d’espaces pour les Amap locales. Elles sont également encouragées par le législateur à adopter de nouvelles formes d’approvisionnement en bio et en local, notamment pour la restauration collective (loi Egalim). Nous avons aussi observé que les associations impliquées dans ces nouvelles dynamiques se retrouvent dans une position ambiguë car il s’agit pour elles de réaliser des prestations de conseil pour promouvoir le modèle agricole qu’elles souhaitent développer, ce qui les rapproche de fait d’une logique entrepreneuriale parfois difficile à assumer. Et certaines d’entre elles identifient une forme de dévoiement dans le fait de se retrouver dans ce rôle, la multiplication des appels à projet pour marchés publics au détriment des subventions classiques renforçant le caractère marchand de l’action associative. Une salariée de TDL IDF explique en effet que « le recours à la prestation est plutôt dans l’air du temps ». Au sein du pôle Abiosol, nous a été confié cette « peur de devenir un cabinet de conseil », synonyme d’une certaine perte de l’identité associative. Il existe bel et bien une relation de « dépendance réciproque » (Hély, 2008) entre des associations en quête de financements et des collectivités démunies face à des sujets pour lesquelles elles ne possèdent pas d’expertise interne. Le développement de l’agriculture de proximité vient donc questionner profondément la nature du lien avec l’autorité publique. Il amène les réseaux associatifs à des compromis ou à des repositionnements stratégiques pour clarifier ces relations. Leur pouvoir d’agir peuvent aussi être freinés par les exigences portées en amont par les chambres d’agriculture quant aux trajectoires d’installation, malgré les collaborations observées.

## **2. La reconfiguration de la gouvernance d’Abiosol**

Malgré ces différents freins, l’intérêt croissant des collectivités locales pour ces nouveaux acteurs est une réelle tendance, au même titre que les porteurs de projet en agriculture paysanne qui se détournent des acteurs institutionnels classiques. En Île-de-France, les demandes d’accompagnement des collectivités territoriales par le pôle Abiosol se sont traduites par de nouvelles embauches au sein du secteur associatif et la sollicitation de nombreux bénévoles. La montée en puissance de l’expertise citoyenne, désormais mobilisable par les collectivités territoriales en recherche d’ingénierie, induit une reconfiguration des modes de production de l’action publique.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquence sur les relations inter-associatives et des divergences peuvent apparaître quant au « degré d’institutionnalisation tolérable ». Au cours de l’année 2020, le GAB IDF a ainsi émis le souhait de quitter le pôle Abiosol, en partie à la suite d’un désaccord sur les modèles de leur financement. Notons que depuis 2009, la hausse significative du bio en Île-de-France est le fait de la conversion de grandes exploitations<sup>18</sup>, affaiblissant ainsi le lien spécifique qui unissait le réseau des Amap à l’agriculture biologique.

---

<sup>18</sup> Plus de 86 % des surfaces engagées sont effectivement des grandes cultures, des prairies et des surfaces fourragères (GAB IDF, 2021).

Ne revendiquant pas d'identité militante forte et défendant d'abord les agriculteurs qu'il représente, le GAB IDF ne voit pas d'objection à l'idée de développer une forme d'activité de conseil dont il tire une partie de ses bénéfices. Par opposition, TDL et le Réseau des Amap expriment une certaine réticence à généraliser le recours à de la prestation qui permet à la collectivité « cliente » d'imposer son cahier des charges. Ces tensions dont nous avons été témoin nous invitent à considérer que, pour que les acteurs associatifs parviennent à travailler ensemble ils doivent s'accorder sur les relations politiques et économiques qu'ils souhaitent maintenir avec les pouvoirs publics.

Les demandes d'accompagnement des collectivités encouragent aussi une tendance à la professionnalisation, observée dès les années 1970 par les sociologues du monde associatif. En effet, le rapprochement des associations des activités de bureau d'étude questionne la place du travail bénévole et l'équilibre avec le travail salarié, mais également la capacité des associations à se positionner comme un contre-pouvoir via leurs militants, dans un contexte de récupération de leurs mots d'ordre par les acteurs publics (Cottin-Marx, 2019). Nous voyons dans ce cas à quel point la coopération avec les collectivités locales devient un sujet de positionnement pour les associations, pouvant déboucher sur une reconfiguration à la fois du réseau partenarial inter-associatif, mais aussi de la gouvernance interne des associations.

\*

\* \*

Le cas de l'Île-de-France a été documenté par plusieurs auteurs sous l'angle de ses transformations historiques en termes de système de production, d'acteurs du développement du maraîchage bio ou encore de conflictualité des espaces en termes d'usage à proximité de la ville. Il se caractérise par l'importance que prennent les espaces qualifiés de péri-urbains, les tensions qui pèsent sur le foncier agricole et un champ agricole dominé par les héritiers du système de cogestion. Nous avons porté un regard spécifique sur les nouveaux acteurs de la gouvernance du champ agricole pour répondre au désir d'installation des néo-agriculteurs. Le déploiement d'une agriculture de proximité, dans le contexte d'une crise de la reproduction sociale de l'agriculture, agit ici comme un « élément reconfigurateur » (Chateauraynaud et Torny, 2005) dans la mesure où cette dynamique de réappropriation de l'agriculture par des urbains va contraindre les protagonistes à faire bouger leur cadre d'intervention et à concevoir des coopérations<sup>19</sup> s'inscrivant dans un processus d'hybridation. Nous avons vu en première partie que l'agriculture francilienne est confrontée à une demande croissante de la population métropolitaine pour une alimentation de proximité. L'importance des enjeux liés à la propriété foncière ou à l'usage des franges urbaines pousse les collectivités locales à s'en saisir tandis qu'un front alternatif bouscule les pratiques des opérateurs plus classiques en s'appuyant sur des réseaux élargis. Néanmoins, le déploiement de ces nouveaux modèles reste difficile dans un champ en tension où les formes plus classiques de transmission du foncier agricole restent structurantes comme l'ont montré Barral et Pinaud (2017) pour le Nord-Pas-de Calais.

Pour accueillir les candidats à l'installation agricole, le pôle Abiosol intervient notamment sur les opérations foncières qui lui sont accessibles et accompagne les porteurs de projets jusqu'à leur installation. Mais le « retour à la terre » de ces nouveaux professionnels de l'agriculture demeure un parcours du combattant, alors même que leur besoin en foncier concerne de petites surfaces. On voit certes émerger des coopérations partielles entre acteurs, ici Abiosol et les OPA, TDL et la Safer, même si la mutualisation de certaines actions confronte les opérateurs régionaux à des situations complexes en termes de fonctionnement et de

---

<sup>19</sup> Ainsi le CGAAER, dans son rapport de 2022, s'interroge sur les possibilités d'amélioration de l'installation en agriculture des HCF et des Nima.

légitimité. Mais les OPA semblent vouloir contrôler l'accès à la profession et les aides associées, en durcissant les conditions de validation des formations dans le parcours d'installation. La recomposition des liens entre le monde associatif et les collectivités locales n'est pas en reste. Ces dernières sont demandeuses d'un réseau partenarial leur permettant de trouver des candidats à installer sur leur territoire. Les synergies tout autant que les tensions que génèrent ces rapprochements, sont symptomatiques des évolutions à l'œuvre dans les modes d'accès au foncier en Île-de-France. La conception de bien public des terres agricoles, gommée par la marchandisation de l'agriculture (Purseigle *et al*, 2017) et la pression sur le foncier, pourrait reprendre de la vigueur dans ce nouveau contexte<sup>20</sup> et renforcer la faisabilité d'une agriculture de proximité en zone péri urbaine.

Mais ce contexte de recomposition de la gouvernance du foncier et de l'installation est aussi propice à l'émergence d'acteurs aux modalités d'actions en rupture avec celles se revendiquant d'une agriculture citoyenne. Lancé en 2020, le projet Hectar piloté par Xavier Niel illustre le surgissement d'une nouvelle génération de projets agricoles dans des espaces en recomposition, et montre à quel point l'offre d'une agriculture de proximité peut prendre différents chemins et renouer avec le modèle de l'entreprise agricole. Nous pouvons nous attendre à une stratégie de différenciation de la part d'organisations comme Abiosol, désireuses de faire valoir auprès des collectivités, un modèle doublement alternatif car affranchi en partie des cadres institutionnels traditionnels pilotés par les OPA mais aussi soucieux de justice sociale<sup>21</sup> portée par une base citoyenne. ■

---

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agreste (2021). *Etudes / Île-de-France*, n°1, déc. 2021.
- Asselain V. (2019). *L'accession au foncier agricole d'Île-de-France pour les nouveaux agriculteurs*. M2 GTES, Projet Cap-IDF, Université Paris Saclay, 124 p.
- Aubry C., Kebir L., Pasquier C. (2012). Le raccourcissement des circuits alimentaires : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? In Papy F. (dir.), *Nouveau rapports à la nature dans les campagnes*, coll. Indisciplines, éd. Quae, pp. 55-69.
- Barthélémy D. (2000). Etre et avoir. Patrimoine versus capital : le cas de l'agriculture. *Économie rurale*, n°260, pp. 26-40.
- Blanc J. (2012). Construire l'alternative agro-alimentaire : ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France. *Noroi*, n°224, pp. 21-34.
- Barral S., Pinaud S. (2017). Accès à la terre et reproduction de la profession agricole. Influence des circuits d'échange sur la transformation des modes de production. *Revue Française de Socio-Économie*, n°18, pp. 77-99.
- Barral S., Loveluck W., Pinaud S. (2017). Le Pas-de-Porte en agriculture, marqueur de la dérégulation foncière et de la financiarisation des exploitations. *VertigO La Revue Électronique En Sciences de L'environnement* n°17 (1). [Online], connection on 08 August 2022. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/18347> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.18347>
- Bruegel M. (2009). Profusion et Pénurie : de la crise alimentaire à l'alimentation en crise. In Bruegel M. (dir.), *Profusion et pénurie*. PUR, pp. 9-34.
- Cadieux K. V., Slocum R. (2015). What does it mean to do food justice. *Journal of political ecology*, vol. 22, n°1, pp. 1-26.

---

<sup>20</sup> Voir Calo *et al*. (2021).

<sup>21</sup> Ainsi la notion de « justice alimentaire » en lien avec le déploiement de l'agriculture est bien traitée dans la littérature anglophone contrairement aux auteurs français qui prennent peu en compte le côté social. Voir le dossier préparé par Hochedez et Legall (2016) et le papier de Cadieux et Slocum (2015).

- Calo A., Mckee A., Perrin C., Gasselin P., McGreevy S., Sippel S., Desmarais A., Shields K., Baysse-Lainé A., Magnan A., Beingessner N., Kobayashi M. (2021). Achieving food system resilience requires challenging dominant land property regimes. *Frontiers in Sustainable Food Systems, Frontiers Media*, n°5, 10.3389/fsufs.683544. hal-03343460
- Cefaï D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseau. Communication-technologie-société*, n°75, pp. 43-66
- CESE (2020). Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! *Les avis du CESE*, n°10, 95 p.
- CGAAER (2022). *Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture. Rapport n°21050*, 66 p. + Annexes
- Chateauraynaud F., Torny D. (2005). Mobiliser autour d'un risque. Des lanceurs aux porteurs d'alerte. In Lahellec C. (coord.), *Risques et crises alimentaires*, Paris, Lavoisier/Tec & Doc, pp. 329-339.
- Cobb R. W., Elder C. D. (1971). Participation in American politics. The dynamics of agenda-building. *The Journal of Politics*, Univ. of Chicago Press, vol. 33, n°4, pp. 892-915.
- Cottin-Marx S. (2019). Les relations entre associations et pouvoirs publics. In Cottin-Marx S. (éd.), *Sociologie du monde associatif. La Découverte*, pp. 45-69.
- Coutellec L. (2021). Installer par millions pour une société paysanne. *Transrural initiatives*, n°448, <https://www.transrural-initiatives.org/2021/12/installer-par-millions-pour-une-societe-paysanne/>
- d'Allens G., Leclair L. (2016). *Les Néo-paysans*. Seuil/Reporterre, 144 p.
- Dodier N. (2003). *Leçons politiques de l'épidémie de sida*. Ed. EHESS, Paris, 360 p.
- DRIAAF (2014). *Rapport d'activité*, 30 p. [https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/RA2020\\_Etude\\_1ers\\_resultats\\_IDF\\_202112\\_cle85a54e.pdf](https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/RA2020_Etude_1ers_resultats_IDF_202112_cle85a54e.pdf)
- Dubuisson-Quellier S., Le Velly R. (2008). Les circuits courts, entre alternative et hybridation. In Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, 12, Educagri, pp. 105-112.
- Fouilleux E. (2003). *La politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*. L'Harmattan, 385 p.
- Guioimar X. (2014). La mise en proximité de l'agriculture (péri) urbaine par les collectivités. Une (re)construction en trois temps, trois mouvements. *Pour*, n°224 (4), pp. 415-26.
- Hély M. (2008). Servir l'intérêt général ou produire de l'utilité sociale ? Avenir de la fonction publique et marché du travail associatif ? *Les mondes du travail*, n°5, CEFRESS, pp. 23-38.
- Hervieu B., Purseigle F. (2013). *Sociologie des mondes agricoles*. Paris, Armand Colin, 320 p.
- Hochedez C., Legall J. (2016). Justice alimentaire et agriculture : introduction. *Justice spatiale et spatial justice*, n°9, <http://www.jssj.org/>
- Itçaina X. (2009). La représentation agricole en débat : le cas du Pays Basque français. *Économie rurale*, Le syndicalisme agricole, n°312, pp. 52-65.
- Jacques-Jouvenot D., Schepens F. (2019). Transmettre des places professionnelles. Presses Universitaires de Strasbourg, *Revue des Sciences sociales*, n°62, pp. 6-9.
- Laville J.-L., Caillé A., Chaniel P. (dir) (2012). *Associations, démocratie et société civile*. Paris, La découverte, coll. Recherches, 230 p.
- Lataste D., Chizelle B. (2015) Transmettre sa terre à un repreneur hors cadre familial. Perspectives pour l'accompagnement. *Pour*, n°228 (4), pp. 15-27.
- Leger D., Hervieu B. (1978). Les immigrés de l'Utopie. *Autrement*, n°14, pp. 48-77.
- Le Velly R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*. Presses des Mines, Montreuil, 202 p.
- L'Atelier Paysan (2021). *Reprendre la terre aux machines. Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*. Editions du Seuil, coll. Anthropocène, 288 p.
- Omhovère M. (2015). Vers une stabilisation des pressions foncières en milieu rural ? *Note*

*rapide de l'IAU ÎdF*, n°708, 4 p.

Poulot M. (2010). L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du XXème siècle : vers un postproductivisme de proximité? *Pour*, n° 205-206 (2), pp. 161-177, <https://doi.org/10.3917/pour.205.0161>.

Purseigle F., Nguyen G., Blanc P. (2017). *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*. Les presses de Sciences Po, 312 p.

Sainclair J. (2020). *Associations et collectivités locales : contours et enjeux des nouvelles formes de coopération pour l'installation en agriculture paysanne*. M2 EDTS, Université Paris Saclay, 61 p.

Rémy J. (1997). Les sans dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide? *Économie rurale*, n°238, pp. 33-37.

Rialland C. (1991). Les installations « atypiques » en agriculture dans les pays de la Loire. Actes du colloque, *Quelles campagnes pour demain ?* Rennes, 8 et 9 fév., 15 p.

Samak M. (2016). La politisation variable des alternatives agricoles. *Savoir/Agir*, vol. 38, n°4, pp. 29-35, <https://doi.org/10.3917/sava.038.0029>.

Sallustio M. (2018). Le « retour à la terre » : entre utopie et nostalgie. Le cas des collectifs néo-paysans en France. *Conserveries mémorielles 22*. Online, Connection on 08 August 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cm/2910>.

Sencébé Y., Pinton F., Alphandéry P. (2013). Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts. *Sociologie*, n°4, pp. 251-68.

Torre A. (2014). L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien. *Espaces et sociétés*, n°3, pp. 31-48.

Torre A., Traversac J.-B., Darly S., Melot R. (2013). Paris, métropole agricole? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine août*, n°3, pp. 561-593. <https://doi.org/10.3917/relu.133.0561>.